

Les effets pervers du livre numérique

André Vanasse

Numéro 154, été 2014

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/71778ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Lettres québécoises inc.

ISSN

0382-084X (imprimé)

1923-239X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Vanasse, A. (2014). Les effets pervers du livre numérique. *Lettres québécoises*, (154), 64–64.

Les effets pervers du livre numérique

Notre marché est tout petit, c'est connu, mais pourra-t-il échapper au piratage en ce qui concerne le livre numérique ? Sans doute pas si on se fie à une nouvelle parue sur le site français « 01net » qui titre : « 50 % des livres numériques disponibles en ligne sont piratés ».

Le livre numérique est récent, mais il échappe d'autant moins au piratage qu'il est plus facile à saisir parce que moins complexe et moins lourd à manipuler que les films ou la musique. Avant de partir en voyage en février, je me suis procuré *À la recherche du temps perdu* de Marcel Proust en format numérique à un prix ridicule en allant tout simplement sur un site québécois pour ensuite régler mon paiement en toute sécurité. En un tour de main, 2830 pages exactement se sont glissées dans mon ordinateur en quelques secondes.

L'offensive Google

Avec la venue du numérique, tout a été bousculé. Google l'a bien compris, lui qui est en train de numériser des dizaines de millions de livres dans toutes les langues importantes. Ce n'est pas sans raison que cette multinationale fait face à de multiples poursuites judiciaires sans pourtant dévier de son chemin au grand dam des éditeurs. Lire Voltaire, Balzac, Hugo, Rimbaud, Verlaine, Mauriac ou Camus – et qui sais-je encore ? – exigeait autrefois l'achat du format papier. Pour l'éditeur, même si le marché du livre usagé florissait, cela représentait un flux d'argent à chaque rentrée scolaire, particulièrement dans le format de poche.

De nos jours, c'est moins évident. Tout le monde peut dorénavant numériser les livres qui ne sont plus soumis aux droits d'auteur. C'est ce qu'a compris Google qui se jette pour ainsi dire sur tout ce qui se publie sous prétexte que les livres choisis ne sont plus en circulation donc réputés épuisés. Des auteurs québécois ont connu ce désagréable sentiment d'être spoliés de leur œuvre soudain en ligne sur Google alors qu'aucune entente n'avait été signée entre eux et la multinationale. Des associations d'auteurs à travers le monde, y compris l'Union des écrivaines et des écrivains québécois, ont dénoncé ces pratiques rapaces fondées sur la faiblesse des individus pour engranger à petits frais tout ce qui peut l'être sans égard pour les ayant-droits.

Les éditions Humanis ?

Google représente la face visible du problème. D'autres pirates font de même et offrent à qui

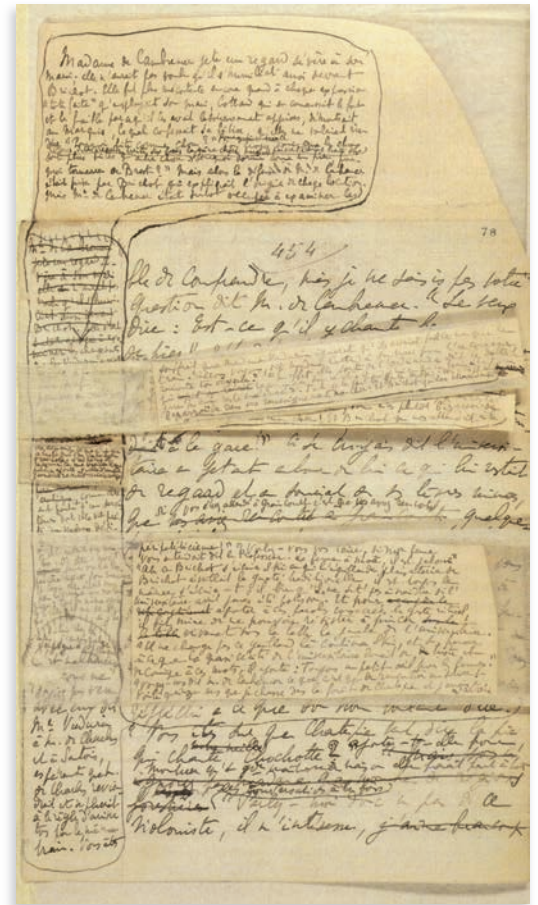
le veut des livres pour lesquels ils n'ont pas dépensé un sou sinon le coût de la numérisation, minime si on est bien équipé. Serait-ce le cas de mon édition de Proust, produite par les Éditions Humanis, dont l'éditeur officiel est Luc Deborde. Son adresse : B.P. 30513 – 5 rue Rougeyron, Faubourg Blanchot, 98 800 Nouméa.

Nouméa ? En Nouvelle-Calédonie ?

Quand on scrute cette version numérique, on n'y trouve aucune information sur l'origine du texte. À partir de quelle version *À la recherche du temps perdu* a-t-il été saisi ? Sûrement pas par décryptage des manuscrits de Proust qui sont tellement raturés qu'il faudrait des mois pour copier le texte sur ordinateur avant d'en faire le montage. Il est cent fois plus simple de numériser le texte au moyen d'un lecteur optique et le tour est joué. Il est tout aussi facile d'effacer les traces qui indiqueraient une parenté avec l'édition originale qu'il est possible de modifier en un clic un texte imprimé par exemple en Palatino pour le remplacer par le caractère Bodoni, Times, Garamond ou Didot. C'est quasi instantané...

Même facilité pour la mise en pages. En clair, la version typographique de la Pléiade pourrait avoir été utilisée sans qu'on puisse le savoir. Seules les fautes de typographie pourraient mettre un enquêteur sur la piste, mais quel travail ! Sans compter que n'importe quel éditeur avisé peut soumettre le texte saisi à un bon correcteur automatique pour corriger même les fautes oubliées dans la version originale ! Et puis l'éditeur n'a pas manqué de faire appel aux lecteurs : « Si vous trouvez des erreurs dans cette édition, nous vous serions infiniment reconnaissants de nous les signaler afin de nous permettre de les corriger. Tout mail qui nous sera adressé dans ce but vous donnera droit au remboursement de votre ouvrage. »

Qu'on se comprenne : je n'accuse personne. Je m'étonne simplement qu'un auteur éminemment connu, publié par Gallimard, soit aujourd'hui édité en version numérique chez un éditeur qui a pignon sur rue à Nouméa.



VRAIMENT PAS FACILE DE PUBLIER UN LIVRE À PARTIR DES MANUSCRITS DE PROUST !

Le prix du progrès

Publier un livre en 1960 était une opération complexe et longue. Une fois le texte corrigé, il était dactylographié par une secrétaire scrupuleuse pour être, par la suite, envoyé à la linotypie sur ces imposantes machines à composition mécanique qui fondaient chaque ligne du texte sur une plaque de plomb. C'étaient des ouvriers spécialisés qui préparaient le texte en vue de l'édition. Cela coûtait très cher alors qu'aujourd'hui le texte passe de l'auteur à l'infographe le temps de le dire dès lors que l'auteur et l'éditeur se sont entendus sur la version prête à l'édition. Et s'il s'avère qu'il y a encore des corrections ou des changements à faire, malgré plusieurs lectures, pas de problème : on corrige, on ajoute, on coupe et la mise en pages se replace d'elle-même. On est à des années-lumière de la typographie d'autrefois : toute ligne de plomb amputée d'un ou de plusieurs caractères obligeait le typographe à refaire parfois plusieurs pages ou même un chapitre complet pour pouvoir respecter la mise en pages initiale...

Grâce à l'évolution de la technologie, on a fait des miracles. Le prix à payer cependant est que cette avancée technique permet la reproduction en un clic de votre création, même si c'est contre votre volonté. Sans compter que j'ai pu envoyer ma version de Proust à un ami sans problème puisqu'il n'y avait aucun verrou sur ma copie !